
Enquête sur le livre de droit (XVI^e-XVIII^e siècles). État des lieux

Martine Grinberg et Anette Smedley-Weill



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ccrh/2527>

DOI : 10.4000/ccrh.2527

ISSN : 1760-7906

Éditeur

Centre de recherches historiques - EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 1 novembre 1998

ISSN : 0990-9141

Référence électronique

Martine Grinberg et Anette Smedley-Weill, « Enquête sur le livre de droit (XVI^e-XVIII^e siècles). État des lieux », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* [En ligne], 21 | 1998, mis en ligne le 20 février 2009, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ccrh/2527> ; DOI : 10.4000/ccrh.2527

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

Article L.111-1 du Code de la propriété intellectuelle.

Enquête sur le livre de droit (xvi^e-xviii^e siècles). État des lieux

Martine Grinberg et Anette Smedley-Weill

- 1 La première étape a consisté à délimiter le champ du livre de droit à partir de l'histoire des bibliothèques françaises, de l'analyse des inventaires de quelques bibliothèques privées de juristes (classement des livres dans les différentes catégories du droit, rapport quantitatif entre les ouvrages des dites catégories, lieux et rythmes d'éditions). Nous avons travaillé, entre autres, sur la bibliothèque de Thou (inventaire de 1679) et sur la bibliothèque de Baluze (inventaire de 1719), pour tenter de repérer les livres de droit les plus usuels.
- 2 Puis nous avons décidé de nous limiter aux éditions de coutumes. L'année 1997-1998 a été consacrée à l'étude des éditions d'un certain nombre de coutumes : Amiens, Normandie, Berry, Bourbonnais, Bourgogne, Franche-Comté, Nivernais, Touraine. L'objectif est de définir une grille de lecture des éditions de coutumes, avec l'idée de suivre l'évolution des catégories juridiques dans ce type d'ouvrages, en prenant en compte le support, c'est-à-dire le livre imprimé, afin de déterminer les liens qu'entretiennent le support et le texte dans l'élaboration de la pensée juridique.
- 3 La prochaine étape portera sur l'étude comparative des premières éditions de plusieurs coutumes rédigées et sur les premières éditions de ces mêmes coutumes réformées. Une première liste des éléments à retenir a été formulée ; elle sera sans doute améliorée au cours du travail.
- 4 Seront pris en compte :
 - les procédés formels d'exposition ;
 - la page de titre et l'ensemble de sa terminologie, la dédicace, la préface ;
 - la table des matières, les index ;
 - l'organisation de la page et celle du discours ;
 - l'organisation interne du texte coutumier et ses remaniements lors de la réformation : évolution de la terminologie des catégories juridiques, classement interne des chapitres et des articles, terminologie des modifications, suppression d'articles. L'analyse des assemblées de rédaction sera nécessaire pour comprendre la nature du travail d'écriture du droit

coutumier et les arguments fournis pour justifier les transformations du texte dans sa formulation et son ordre interne ;

- le traitement imprimé des changements intervenus lors de la réformation : ajouts, typographie différenciée, notes et références.

- 5 Nous établirons trois tableaux synoptiques à partir du classement des chapitres et des articles de chaque coutume, un premier tableau portant sur la coutume rédigée et la même coutume réformée, un second sur l'ensemble des coutumes rédigées et un dernier sur l'ensemble des coutumes réformées. Notre but est d'établir deux types de comparaison, entre la première rédaction et la réformation d'une même coutume, entre les premières rédactions de toutes les coutumes et les mêmes réformées. Dans un temps ultérieur, nous reprendrons l'analyse pour les éditions commentées.